



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOUVEAU CONTRAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE POUR LA VILLE DE L'ASSOMPTION

L'ASSOMPTION, LE 10 NOVEMBRE 2021 – La Ville de L'Assomption a procédé hier à la signature d'un contrat avec le Carrefour canin, qui aura comme mandat d'appliquer la réglementation de la Ville en gestion animalière. Ce contrat, d'une durée de 2 ans, prendra effet à compter du 15 novembre.

La Ville de L'Assomption est heureuse de cette entente qui témoigne d'une nouvelle approche plus humaine du contrôle animalier, en visant 100 % d'adoption et en évitant l'euthanasie. Un programme de stérilisation des chats communautaires avant le retour dans leur milieu sera aussi mis en place par le Carrefour canin afin de stabiliser rapidement la population de chats errants.

Les services offerts par le Carrefour animalier sont, entre autres, les suivants :

- Service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours par semaine pour les services municipaux
- Centre d'appel de jour sans frais pour les citoyens, 7 jours sur 7, au 1 844-752-2646
- Centre d'adoption
- Ramassage de carcasses d'animaux sur le territoire
- Refuge, accueil et hébergement des animaux errants et abandonnés
- Patrouilles sur le territoire afin d'appliquer les règlements municipaux et répondre aux questions des citoyens
- Service conseil pour effaroucher les animaux sauvages

Pour en savoir plus sur les services offerts par le Carrefour canin ou les joindre, visitez le www.carrefourcanin.com, contactez-les par courriel à info@carrefourcanin.com ou par téléphone au 450-752-2646 ou via leur ligne sans frais au 1-844-752-2646